



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-huitième session (extraordinaire)

Rome (Italie), 11 mai 2012

**DÉCLARATION DE M. CARLOS SERÉ,
DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT AU
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

Monsieur le Président du CSA,

Monsieur le Directeur général de la FAO,

Excellences,

Chers collègues et partenaires du CSA,

Les moyens d'existence des femmes et des hommes des zones rurales reposent sur l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts et sur la possibilité pour eux de contrôler ces ressources. La reconnaissance, le respect – et parfois l'expansion – de cette base d'actifs et des droits fonciers des ruraux pauvres figurent parmi les conditions essentielles grâce auxquelles ils peuvent améliorer leur sécurité alimentaire, investir davantage dans l'agriculture et accroître leurs revenus.

La gouvernance efficace et responsable des régimes fonciers est par conséquent un facteur indispensable à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à la paix et à une prospérité durable. L'augmentation de la pression démographique s'accompagne d'un accroissement de la demande mondiale en aliments et en combustibles; la gestion de l'agriculture, des pêches et des forêts se transforme et il est désormais important de créer les conditions d'une gestion durable de la base de ressources naturelles.

Les systèmes fonciers sont très hétérogènes – ils sont déterminés par l'histoire des peuples et relèvent de la souveraineté des pays – mais, dans ce domaine, le moment est venu de mettre en commun nos expériences respectives et notre sagesse collective. Aux yeux du FIDA, les Directives volontaires que vous allez approuver aujourd'hui sont un **instrument déterminant pour contribuer à régler les questions complexes liées à la gouvernance des régimes fonciers dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement rural.**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Le FIDA a soutenu la FAO tout au long de l'élaboration de ces Directives volontaires par le biais de contributions financières et techniques. Le FIDA a participé directement à leur élaboration en tant que membre du Comité directeur et comme membre du Secrétariat du CSA et du Groupe consultatif.

Le processus de négociation ayant été ouvert à tous et l'approbation finale ayant lieu sous les auspices du CSA, l'adoption de ces Directives est un **événement sans précédent**. À côté des gouvernements membres du CSA, ce processus a inclus de nombreuses parties prenantes – toute la gamme des groupes de la société civile, en particulier les organisations représentatives des petits exploitants agricoles, des communautés de pêcheurs et des peuples autochtones ainsi que divers représentants du secteur privé, des organismes techniques et des fondations – chacune apportant son point de vue. Il a comporté des discussions poussées – phrase par phrase – et l'engagement soutenu, en moyenne, de 60 à 70 pays et partenaires. Tout cela confère une légitimité exceptionnelle à ces Directives et nous sommes convaincus qu'elles seront mises en œuvre avec l'appui de toutes les parties concernées.

L'approbation des Directives volontaires par votre Comité revêt une importance cruciale pour les petits exploitants, les pêcheurs et les populations qui vivent de la forêt. Elle **signifie également à la communauté internationale que le CSA réformé est capable de travailler efficacement**. Notre espoir est que cet accomplissement puisse servir de modèle aux activités futures du partenariat mondial en matière de gouvernance de l'alimentation, de la nutrition et de l'agriculture.

Il est bien entendu que votre approbation de ce document ne marque pas la fin de nos efforts. Elle n'est au contraire qu'un début. Le FIDA continuera à appuyer les Directives volontaires et leur application par les gouvernements au niveau national, à travers ses opérations de terrain, ses activités de dialogue en matière de politiques et son action de plaidoyer. Il importe maintenant d'insister sur **la promotion et la mise en œuvre, en soulignant bien entendu le fait que les États sont responsables au premier chef de l'application des Directives**. En tant que fonds international de développement, notre rôle consiste à épauler vos efforts tout en contribuant à promouvoir les Directives, à les faire connaître et à les expliquer. Le FIDA est prêt d'ores et déjà, aux côtés de la FAO, avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre et avec tous les partenaires opérant dans les pays, à aborder l'étape cruciale qui nous attend.

Je vous remercie de votre attention.